



Communiqué de presse

Trois fois plus d'accidents et de blessés à trottinette en 10 ans

Vernier, le 25 novembre 2020. Le nombre d'accidents et de blessés impliquant au moins une trottinette traditionnelle a plus que triplé en 10 ans. Face à l'engouement pour ce type de véhicule, le TCS rappelle l'importance d'être visible et bien équipé, tout en respectant les règles la circulation routière.

Depuis quelques années déjà, les trottinettes connaissent un succès grandissant. Elles sont prisées par un nombre croissant d'utilisateurs, dont des écoliers ou des pendulaires qui s'en servent sur de courts trajets. L'augmentation de cette pratique se reflète sur le nombre d'accidents qui est passé de 41 à 150 (soit une progression de 266%) pour ce type de véhicules, entre 2010 et 2019*.

Le nombre de victimes en augmentation

La croissance du nombre d'accidents impliquant au moins une trottinette s'accompagne avec une augmentation quasi proportionnelle du nombre de victimes impliquées, qui ont progressé de près de 240% avec 146 victimes en 2019, contre 43 en 2010. Dans le détail, le nombre de blessés légers est passé de 34 en 2010 à 115 en 2019, tandis que les blessés graves ont augmenté de 9 à 30 durant la même période. Au total, les 926 accidents à trottinette qui ont eu lieu sur les routes suisses en 10 ans ont impliqué 1'916 personnes, fait 877 blessés (675 légers et 202 graves) et malheureusement coûté la vie à 9 personnes.

Les conseils du TCS pour rouler en sécurité

Afin d'accompagner le nombre toujours plus grand d'utilisateurs de ces engins tendance, le TCS rappelle qu'il est essentiel d'être bien équipé pour rouler en sécurité. Les trottinettes sont peu visibles dans la circulation, particulièrement dans de mauvaises conditions de luminosité. Il est donc conseillé de porter des vêtements réfléchissants, qui garantissent une visibilité à 140 mètres, contre 40 mètres pour des vêtements de couleur claire et 25 mètres seulement pour des vêtements foncés. La campagne "Made Visible" du TCS livre de nombreuses astuces pour combiner mode et visibilité en toutes circonstances. Outre la visibilité, il est essentiel d'être protégé en cas d'accident et c'est pourquoi le TCS recommande de porter des genouillères, des coudières, des protège-poignets et un casque.

* Chiffres du TCS extraits de la base de donnée accidents OFROU, impliquant au moins une trottinette traditionnelle, pour la période de 2010 à 2019. Les trottinettes électriques sont exclues.

	2010	2019
Accidents impliquant au moins une trottinette	41	150
Victimes d'accidents impliquant au moins une trottinette	43	146
- Dont blessés légers	34	115
- Dont blessés graves	9	30
- Dont tués	0	1

Rappel des règles de circulation routière

Les trottinettes traditionnelles sont autorisées à circuler uniquement sur le côté droit des trottoirs et autres chaussées réservées aux piétons, ainsi que dans les zones piétonnes, où elles doivent rouler à la vitesse du pas. Les utilisateurs doivent en tout temps accorder la priorité aux piétons.

Les conseils du TCS pour rouler à trottinette sont disponibles sur :

<https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/conseils/types-de-vehicules/trottinette-et-skate.php>

Contact : Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 076 553 82 39, laurent.pignot@tcs.ch, www.presetcs.ch, www.flickr.com

La version française de ce communiqué fait foi